



Licenciement pour motif économique

Par vik, le 09/08/2009 à 20:56

Bonjour,

Cette semaine en rentrant de vacance, mon patron m'a dis que j'étais rattachée à une personne (avant non), cette personne m'à demandé de lui envoyé un fichier et m'à dit comment le créer. Après l'avor envoyé, je me suis aperçu le lendemain que ce fichier contenait une erreur (il s'agit d'un fichier de suivi de trésorerie) et je n'avais pas mis 45 000€ à déduire sur ce fichier (en fait nous n'avions pas rajoutée une colonne). Après réception de ce fichier avant de m'apercevoir de l'erreur, mes responsables se sont envoyés leur dividendes de 17031€ chacun (ils étaient 3) et quand le lendemain (jeudi 06/08/09) je leur ai dis l'erreur (dès que je m'en suis aperçu) ils m'ont convoqués ce jour (07/08/09) pour m'annoncer que c'était une faute lourde. Je me suis défendu et la société à décidé de me licencier pour motif économique (mon poste va être externalisé dans une autre société de gestion). Ils ont convenus un entretien la semaine prochaine et vont voir si je fais partis de cette société de gestion, si c'est le cas ils me licencient pour me réembaucher avec un salaire moindre et des fonctions beaucoup moins importantes. Si ils ne veulent pas de moi dans cette société, ils me licencient pour motif économique... Etais-ce à la base une faute lourde comme ils m'ont indiqués?? Sinon ont-ils le droit de me licencier pour motif économique car ils externalisent mon travail sans me proposer un autre poste?

Et enfin, ont ils le droit de diminuer mon salaire en me mettant dans un autre service (si ils décident de me garder, ils m'ont dis que mon salaire redescenderait au SMIC car je ne mérite pas mon salaire et que mon travail est inutile)?

J'attends vos réponses avec impatience.

Merci.